

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2019

Objet : constitution d'une Association Foncière Pastorale

L'an DEUX MIL DIX NEUF,
Le 18 Décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de LES GETS - 74260,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2019

Présents : MM. ANTHONIOZ Henri, MUTILLOD Christophe, BAUD Georges, TROMBERT Fabrice, DUCRETTET Olivier, BERGOEND Simon, HOMINAL Pierre et Mesdames MARTEL Mireille, GOINE Nathalie, DUCRETTET Marie-Jeanne, COMBEPINE Christelle, PERNOLLET Stéphanie, DEGOUT Gaël et COPPEL Amélie

Absent excusé : M. DELECHAT Grégory

Procuration : M. DELECHAT Grégory à Mme GOINE Nathalie

M. BERGOEND Simon a été désigné secrétaire de séance.

Vu le contexte pastoral caractérisé par une déprise importante et le morcellement foncier, Monsieur le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait pour la Commune de Les Gets, de participer à une opération de gestion concertée des alpages dans le cadre d'une Association Foncière Pastorale Autorisée sur le plateau de Loex, regroupant les communes de Taninges, Les Gets et Verchaix dans le département de Haute-Savoie.

Cette Association Foncière Pastorale permettrait un regroupement des parcelles agricoles, pastorales et forestières ainsi que la réalisation de travaux d'améliorations pastorales, aidées prioritairement par les financeurs publics, sans remettre en cause la propriété des parcelles incluses.

Il est alors présenté les statuts de l'AFP de Loex ainsi que son périmètre et le programme indicatif de travaux.

Il faut noter que les parcelles appartenant à la Commune de Les Gets s'étendent sur la commune de Les Gets et de Verchaix pour une surface respectivement de 26,7950 hectares et de 78,5564 hectares.

La Commune de LES GETS, après avoir examiné le projet d'Acte d'Association et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de participer à la réalisation de cette Association Foncière Pastorale,
- de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter lors des assemblées,
- de faire apport des parcelles désignées sur les états joints, qui représentent 26,7950 hectares sur le territoire de la commune de Les Gets et 78,5564 hectares sur celui de la

commune de Verchaix et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bulletin d'adhésion,

- de s'engager à acquérir les éventuelles parcelles qui feraient l'objet de délaissement de la part de propriétaires,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages règlementaires.

Ainsi fait et délibéré, aux GETS, les jour, mois et an susdits.

Le Maire des Gets,
H. ANTHONIOZ

